



Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Assemblée générale

Domaine de Tizé - Thorigné-Fouillard

le mardi 5 juillet 2022

Membres du Conseil d'Administration présents

Membres Fondateurs

M. Jean-Noël GUERRE ADEME

Intercommunalités

M. Olivier DEHAESE Président de l'ALEC du Pays de Rennes

Communes

M. Fabrice MATHOULIN Chantepie
Mme Annick MONNIER Miniac-sous-Bécherel

Acteurs privés

M. Nicolas JOFFREAU ENEDIS
Mme Marie MORANTIN CAPEB

Membres du Conseil d'Administration excusés

Membres Fondateurs

M. Jean-Paul VUICHARD Laillé

Intercommunalités

M. Claude JAOUEN Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné

Communes

M. Gwennaël DANION Cintré

Invités, non membres du conseil d'administration présents

Mme Claire BARA	Crédit Agricole ille et Vilaine
Mme Céline CAUDRELIER	Keolis Rennes
Mme Mélanie CHAUVIN	Cadres en Mission Bretagne
M. Olivier CHOLLET	GEIREC - Expert-comptable
Mme Céline VIEL	GEIREC
M. Jonathan DAVY	La Chapelle-des-Fougeretz
M. Erwan DÉTOC-LE LARDIC	La Chapelle-Thouarault
Mme Nathalie DOUZIECH	EDF Solidarité
M. Jonathan DURAND	Itherm Conseil – Manergy
Mme Béatrice FOURMOND	CAPEB 35
M. Samuel GATTIER	Liffré
Mme Nadine GAUTIER	Gévezé
M. Olivier HERVELIN	CAFEX, Commissaire aux comptes
Mme Sophie LANTERNIER	SDE 35
M. Gireg LE BRIS	Breizh ALEC
Mme Sophie LE QUINQUIS	Breizh ALEC
M. Bertrand MARCHERON	Montgermont
Mme Séverine PLAUD	SOLIHA Bretagne
Mme Emilie LAFOY	SOLIHA Bretagne
Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN	Liffré Cormier Communauté
Mme Lauriane RAT-TUDAL	Engie solutions
M. Pierre-Yves SAGET	Orgères
M. Antoine SIMONNEAU	Pont-Péan
Mme Fabienne ABBOUD	Responsable du pôle administratif de l'ALEC
Mme Mathilde AUBRY	Conseillère grand public de l'ALEC
Mme Anaïs AUSSAGE	Chargée de communication de l'ALEC
M. Florian CALCAGNO	Conseiller collectivités locales de l'ALEC
M. Victor CHALMEL	Conseiller grand public de l'ALEC
M. Ange-Marie DESBOIS	Responsable de projets aménagement et bâtiment durable
M. Paulo DOS SANTOS	Conseiller collectivités locales de l'ALEC
M. Maxime DREVO	Conseiller acteurs du territoire de l'ALEC
M. Jérôme GAUTIER	Conseiller grand public de l'ALEC
Mme Nathalie GIBOT	Responsable du pôle acteurs du territoire
Mme Jeanne GRUEAU	Chargée de mission grand public de l'ALEC
Mme Pauline HESNAULT	Conseillère collectivités de l'ALEC
M. Ronan JOUVE	Conseiller collectivités locales de l'ALEC
Mme Claire LE GENTIL	Directrice de l'ALEC
M. Geoffrey LE PAGE	Chargé de communication de l'ALEC
Mme Nathalie MOREL	Conseillère grand public de l'ALEC
M. Benoît PHILIPPE	Conseiller collectivités locales de l'ALEC
M. Fabien POTTIER	Conseiller collectivités locales de l'ALEC
Mme Elisabeth RIBEIRO	Conseillère grand public de l'ALEC
M. Olivier ROCHE	Responsable du pôle collectivités locales de l'ALEC
Mme Soazig ROUILLARD	Responsable du pôle grand public de l'ALEC
Mme Stéphanie VETIER	Chargée de communication de l'ALEC

Invités, non membres du conseil d'administration excusés

Mme Maëlle DEREPER	SDE35
Mme Marie-Hélène DUPRAT	Armec
M. Daniel SALMON	Sénateur
M. Aurélien SCHEER	Exaeko
M. Alexandre MASSEROT	Maisons MTB

Après des visites :

- de la rénovation de l'école d'Acigné,
- d'installations de récupération d'eau de pluie à Thorigné-Fouillard,

Olivier DEHAESE, Président de l'ALEC du Pays de Rennes, remercie l'association Au Bout du Plongeur pour son accueil ainsi que les participants de leur présence et déclare l'assemblée générale ouverte.





L'Assemblée Générale commence par une présentation de son [rapport d'activité 2021](#) sous la forme d'un jeu de piste par équipe intitulé « Le Mystère des 5 cités » (version synthétique remise aux participants en ligne [ici](#)).

A l'issue du jeu, les équipes sont invitées à jouer à un quizz auquel elles peuvent répondre grâce aux informations recueillies dans le jeu de piste.

Olivier DEHAESE, fait part de son rapport moral en tant que Président (cf. [édito](#)).

Puis Monsieur le Président propose de passer aux votes officiels.

- Présentation des comptes 2021 par Olivier CHOLLET, expert-comptable

Produits : 1 445 462 €

Charges : 1 246 771 €

Résultat net après impôts : 202 237 €

Présentation du rapport du Commissaire Aux comptes (C.A.C.) qui certifie les comptes présentés par l'expert-comptable : le C.A.C. certifie la totalité des comptes 2021.

Présentation succincte du rapport spécial sur les conventions réglementées qui est consultable en agence : le C.A.C. certifie qu'il n'y a pas de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Claire LE GENTIL, Directrice de l'ALEC du Pays de Rennes, et le Président remercient l'expert-comptable et le C.A.C pour la qualité de leur travail et de leur accompagnement.

- Rapport d'activités 2021 : approbation à l'unanimité
 - Rapport financier 2021 : approbation à l'unanimité
 - Rapport spécial sur les conventions réglementées 2021 : approbation à l'unanimité
 - Affectation du résultat 2021 en report à nouveau : approbation à l'unanimité
 - Budget 2022 : approbation à l'unanimité
 - Election de nouveaux membres du Conseil d'Administration
- 1 siège est vacant dans le collège des communes. M. Erwan DÉTOC-LE LARDIC, de La Chapelle-Thouarault, présente sa candidature.
 - 3 sièges sont vacants dans le collège des acteurs publics. M. Ludovic BROSSARD de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et M. Jean-Claude BELINE du SDE 35 sont candidats.
- Les 3 candidats sont élus à l'unanimité. Un siège reste vacant dans le collège des acteurs publics.
- Modification du Règlement Intérieur

Il conviendrait d'acter que les membres fondateurs de l'ALEC n'ont pas de cotisation annuelle à régler. Il s'agit de l'ADEME, de la Région et des services de l'Etat

Il est décidé à l'unanimité d'exonérer de cotisation annuelle les membres fondateurs cités ci-dessus.

L'article 2.1 de notre règlement intérieur est désormais rédigé de la manière suivante :

- **Membres fondateurs**
 - Ville de Rennes
 - ADEME
- **Membres invités (sans droit de vote et sans avoir besoin de régler de cotisation)**
 - ADEME (également membre fondateur)
 - Région Bretagne
 - Services de l'État

L'article 2-3 de notre règlement intérieur est désormais rédigé de la manière suivante :

- **Admission**
 - **À l'exception des membres invités**, sont admises comme adhérentes, les personnes morales relevant des catégories de membres citées ci-dessus, à jour de leurs cotisations.
- Modification des statuts

La loi Climat et Résilience inclut une définition des agences locales de l'énergie et du climat. La nature des missions de l'ALEC est à modifier pour être en concordance avec la loi.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.

L'article 1-2 de nos statuts est désormais rédigé de la manière suivante :

Nature des missions

En tant qu'agence d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif et aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat, l'ALEC propose :

- De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales, en lien avec les politiques nationales ;
 - De participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés ;
 - De faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques ;
 - D'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes ;
 - De contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités ;
 - D'informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés.
- Adoption des montants de cotisations pour adhérer à l'ALEC pour l'année 2023

Monsieur le Président propose de maintenir les montants actuellement en vigueur et de simplement augmenter de 1,2 % la cotisation au Conseil en Energie Partagé :

Cotisation de base 0,10 € / habitant

Cotisation au CEP : 1,48 € / habitant

Cotisation des acteurs publics et privés :

- Budget inférieur à 1 million d'euros : 200 €
- Budget compris en 1 et 5 millions d'euros : 500 €
- Budget compris entre 5 et 10 millions d'euros : 1000 €
- Budget supérieur à 10 millions d'euros : 2000 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

- Coût jour de référence pour l'année 2023

Le Président propose de conserver les coûts jour adoptés en 2021 :

Pour les demandes de subventions des adhérents	550 €
Pour les demandes de subventions de non adhérents	600 €
Pour les demandes de subventions des programmes supérieurs à 40 000 € (écoTravo, fonds chaleur, CEP) pour des adhérents	475 €
Pour les demandes de subventions des programmes supérieurs à 40 000 € pour des partenaires non adhérents	525 €
Pour les prestations pour des adhérents	600 € HT
Pour les prestations pour des non adhérents	650 € HT

Les coûts jour de référence sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée générale se termine à 19h35.

Olivier DEHAESE

Président de l'ALEC du Pays de Rennes

